

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du 11 AVRIL 2019**

*L'an deux mille dix-neuf et le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles CROUZET, Maire.*

*Date de la convocation : 2 avril 2019*

Présents : MM. Gilles CROUZET, Maire, Jean-Marie BEZIOS, Guy SANGIOVANNI, Catherine BIGOUIN, Nathalie MUR, Adjoint, Valérie CAPRON, Anne-Julie DOUBLET, Didier GAFFIE, Cyrille MAILLET, Guillaume ALBY, Anne-Marie AZEMAR, Bernard BOUSQUET, Jean-Marie DUCROCQ.

Excusée : Sophie ALARI qui a donné pouvoir de vote à Gilles CROUZET

*Madame Anne-Julie DOUBLET été nommée secrétaire.*

*Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire adresse ses sincères remerciements aux membres du conseil municipal et du personnel communal pour les marques d'affection et le soutien qui lui ont été témoignés lors du décès de son père, Pierre CROUZET.*

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

#### **- Modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois**

L'assemblée émet un avis favorable à l'ajout de ce point au présent ordre du jour.

---

#### **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU GAILLACOIS :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable du Gaillacois sis à Rivières (81). Il en présente les motivations et précise que les délégués ont adopté ces modifications à l'unanimité. Il en donne lecture.

Vu la délibération du SMAEPG approuvant les modifications des statuts lors de son Comité Syndical du 20 février 2019,

L'article 5211-17 du CGCT dispose que les communes ont un délai de 3 mois pour se prononcer, leur accord étant tacite au-delà de ce délai. Monsieur le Maire précise que le comité syndical du SMAEPG invite les conseils municipaux à se prononcer dans les meilleurs délais étant donné le calendrier très serré des procédures engagées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications des statuts présentées,

- Adopte les statuts résultant de ces modifications et annexés à la présente délibération,

- Charge Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au Président du SMAEPG.

Adopté : à l'unanimité

*Mme Catherine BIGOUIN présente un diaporama sur les données financières de l'année 2018 : évolution dépenses et recettes de 2015 à 2018, situation financière de la commune, bilan des flux croisés avec la communauté d'agglomération sur les compétences scolaire et voirie transférées. Elle explique la capacité d'autofinancement dégagée (évolutions de 2015 à 2018) et le financement des investissements.*

### **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur Jean-Marie BEZIOS, Adjoint, présente le compte administratif 2018 du budget assainissement. Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, statuant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Gilles CROUZET, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif principal et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice, aux débits et crédits portés aux différents comptes, le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés :

#### **FONCTIONNEMENT :**

dépenses	235 674,61 €
recettes	107 539,99 €

#### **INVESTISSEMENT :**

dépenses	48 096,11 €
recettes	50 734,83 €

restes à réaliser dépenses	45 000,00 €
restes à réaliser recettes	0,00 €

Adopté : à l'unanimité

## **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du service assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adopté : à l'unanimité

## **AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT 2018**

Monsieur le Maire expose les résultats que le compte administratif de l'exercice 2018 du service assainissement fait apparaître :

### **FONCTIONNEMENT :**

résultat au 31.12.2017	+ 98 596,59
résultat de l'exercice 2018	- 128 134,62
résultat cumulé au 31.12.2018	- 29 538,03

### **INVESTISSEMENT :**

résultat au 31.12.2017	+ 127 428,25
résultat exercice 2018	+ 2 638,72
résultat cumulé au 31.12.2018	+ 130 066,97

Restes à réaliser dépenses	45 000,00
Restes à réaliser recettes	00,00

**Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide les affectations suivantes :**

- Report du déficit de fonctionnement article 002 dépenses : 29 538,03 €
- Reprise de l'excédent d'investissement article 001 recettes : 130 066,97 €

Adopté : à l'unanimité

**BUDGET PRIMITIF 2019 ASSAINISSEMENT**

Le budget primitif 2019 du service assainissement s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 139 686,39 €
- section d'investissement : 181 022,97 €

*Les budgets de la commune restent déposés en mairie où ils sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption. Les documents seront également mis en ligne sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois après leur adoption.*

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL**

Monsieur Jean-Marie BEZIOS, Adjoint, présente le compte administratif du budget communal principal 2018. Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, statuant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Monsieur Gilles CROUZET, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice, aux débits et crédits portés aux différents comptes, le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés :

**FONCTIONNEMENT :**

dépenses	713 172,75 €
recettes	999 461,33 €

**INVESTISSEMENT :**

dépenses	336 219,57 €
recettes	344 463,64 €

restes à réaliser dépenses	140 844,30 €
restes à réaliser recettes	91 364,00 €

Adopté : à l'unanimité

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 - BUDGET COMMUNAL PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Adopté : à l'unanimité

### **AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNAL 2018**

Monsieur le Maire expose les résultats que le compte administratif de l'exercice 2018 de la commune fait apparaître :

#### **FONCTIONNEMENT :**

résultat au 31.12.2017	+ 289 360,72
part affectée à l'investissement en 2018	- 50 000,00
résultat de l'exercice 2018	+ 286 288,58
résultat cumulé au 31.12.2018	+ 525 649,30

## **INVESTISSEMENT :**

résultat au 31.12.2017	+ 8 998,58
résultat de l'exercice 2018	+ 8 244,07
résultat cumulé au 31.12.2018	+ 17 242,65
Restes à réaliser Recettes	+ 91 364,00
Restes à réaliser Dépenses	- 140 844,30
Besoin de financement	32 237,65

## **Après en avoir délibéré, l'Assemblée décide les affectations suivantes :**

- Report en fonctionnement article 002 recettes : 485 649,30 €
- Affectation en réserve article 1068 recettes : 40 000,00 €
- Report en investissement article 001 recettes : 17 242,65 €

Adopté : à l'unanimité

## **TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019**

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2019 et du produit fiscal à taux constants.

Monsieur le Maire fait part du travail de la commission des finances et propose, dans le respect de l'équilibre du budget et afin de limiter l'impact de la fiscalité sur les ménages, de ne pas augmenter les taux pour 2019.

Ainsi, il est proposé le maintien des taxes à leur valeur de l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 9,50 %
- Taxe foncière sur le bâti : 18,43 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 62,71 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider la proposition de la commission des finances et fixe les taux de l'année 2019 comme suit :

- **Taxe d'habitation : 9,50 %**
- **Taxe foncière sur le bâti : 18,43 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti : 62,71 %**

## **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019**

- Les subventions allouées aux associations en 2018 sont reconduites pour 2019, avec les modifications suivantes :

- Le montant de la subvention versée à Autisme et Vous est revalorisée, son montant passe de 100 € à 200 € afin d'encourager l'association dans l'organisation de ses projets.

- La subvention versée à l'association Repas Service à Domicile en milieu rural est augmentée de 100 € à 200 €.
- Une subvention de 150 € est attribuée au Football Club Vignoble 81 qui compte un grand nombre de jeunes licenciés Montanais.
- Une subvention de 300 € est attribuée au Tennis Club Montanais qui vient d'être relancé et qui assurera la gestion de l'utilisation du terrain de tennis.

### **BUDGET PRIMITIF 2019 COMMUNE (BUDGET PRINCIPAL)**

Le budget primitif 2019 de la commune (budget principal) s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 1 276 408,30 €
- section d'investissement : 639 080,61 €

*Les budgets de la commune restent déposés en mairie où ils sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption. Les documents seront également mis en ligne sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois après leur adoption.*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- ❖ M. FERNANDES, potier de l'Archéosite, travaille également à son compte. Il a rencontré Monsieur le Maire afin de lui exposer son projet de s'installer sur la commune pour y résider et y établir un atelier de poterie. Il est à la recherche de locaux.
- ❖ Le Tour de France cycliste traversera notre commune le mercredi 17 juillet 2019. Certaines associations Montanaises comme le Comité des Fêtes et le Club des Aînés ont proposé d'organiser des animations. Une commission communale est créée afin de mener à bien l'organisation de cette journée, sur le plan des animations mais aussi de la sécurité, en partenariat avec les services de l'Etat (Préfecture, Gendarmerie), du Département et les services du Tour de France.

#### **Composition de la commission « Tour de France 2019 » :**

**Catherine BIGOUIN, Jean-Marie BEZIOS, Didier GAFFIÉ, Anne-Julie DOUBLET, Anne-Marie AZEMAR, Nathalie MUR, Cyrille MAILLET, Valérie CAPRON, Jean-Marie DUCROCQ.**

Une première réunion aura lieu le mardi 14 mai à 20h00 à la mairie.

- ❖ Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la tenue des élections Européennes le dimanche 26 mai prochain. Messieurs BEZIOS et CROUZET, respectivement présidents des bureaux de vote n°1 et n°2, font un tour de table afin d'organiser les permanences.

*L'ordre de jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.*